

**PROVINCE DE QUÉBEC, LE 5 DÉCEMBRE 2016
MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE.**

Lundi, le cinq (5) décembre 2016 se tenait à 20h00 au Centre municipal, l'assemblée ordinaire du conseil municipal de St-Joseph-de-Lepage.

Étaient présents, monsieur Réginald Morissette, maire, mesdames les conseillères : Myriam St-Laurent et Johanne Morissette ainsi que messieurs les conseillers suivants : Ghislain Vignola, Magella Roussel et Jasmin Couturier et Alain Thibault

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Madame Tammy Caron, directrice générale et sec.-trés. était aussi présente.

1. **LA SÉANCE EST OUVERTE PAR LA RÉCITATION DE LA PRIÈRE**
2. **2016-203** **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**
M. Le Maire ouvre la séance par la prière et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé. Il est proposé par Monsieur Magella Roussel et appuyé par Monsieur Jasmin Couturier en laissant l'item «Affaires nouvelles » ouvert.
3. **2016-204** **LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu leur copie des procès-verbaux des séances du 7 et 21 novembre 2016 avant la séance, la directrice est dispensée de la lecture. Il est proposé par Monsieur Magella Roussel et appuyé par Monsieur Ghislain Vignola et résolu à l'unanimité, d'adopter les procès-verbaux des séances telles que présentées.
4. **2016-205** **ACCEPTATION DES COMPTES**
Il est proposé par Monsieur Jasmin Couturier et appuyé par Madame Johanne Morissette et résolu unanimement l'acceptation des comptes du mois. Le montant des comptes est 89 675.95\$ du 2731.

LISTE DES COMPTES

ANDRÉ HUDON	CONCIERGERIE NOV 2016	553404	C1600874	116,75
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	PEINTURE CLEP	FCK0106044	C1600875	48,21
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	PEINTURE CLEP	FCK0106169	C1600875	50,56
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	ISOLANT PLANCHER CLEP.	FCK0107034	C1600875	35,15
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	FOURNITURE CLEP	FCK0107345	C1600875	21,55
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	FLUORESCENT C.LEP.	FCL0007428	C1600875	90,69
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	FIL EXTENSION	FCK0107750	C1600875	17,73
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	PELLE, QUART DE ROND CLEP	FCK0107914	C1600875	44,46
CLUB FERTILISATION 2000	AIDE FINANCIÈRE	NOV 2016	M1600873	2 000,00
ENGLOBE CORP	CONTRÔLE QUALITATIF RG 6	900210030	C1600876	57,49
LES ENTREPRISES E. NORMAND INC.	NIVELAGE RG 6	71100	C1600877	310,43
DIR. DE LA GESTION DU FONDS DU MERN	AVIS MUTATION	201602790265	C1600878	12,00
GILLES MIGNEAULT	NIVELAGE ROUTE HARTON	618464	C1600879	91,98
HYDRO-QUÉBEC	LUMIERE RUE OCTOBRE 2016	642401544616	L1600067	138,76
HYDRO-QUÉBEC	ÉLEC CLEP.	632501799354	L1600067	161,26
HYDRO-QUÉBEC	ÉLEC. STATION COMPTEUR	664001774063	L1600067	32,35
IMPRESSION NOUVELLE IMAGE INC.	CAFETIERE SALLE C.LEP	242160	C1600880	206,93
EXPLOITATION JAFFA INC.	COLLECTE NOVEMBRE 2016	028585	C1600881	2 173,88
LES SERVICES KOPILAB	CONTRAT SERV.SEP OCT NOV16	195723	C1600882	160,88
LABORATOIRE BSL	ANALYSE D.EAU	062048	C1600883	204,25
LES PAVAGES LAURENTIENS, DIV. SINTRA INC	TRAVAUX RG 4 OUEST,	3143	M1600872	79 391,65

MRC DE LA MITIS	LOGICIEL ANTIDOTE	33412	C1600884	78,47
MRC DE LA MITIS	HEURES INPECTION OCT 2016	33429	C1600884	768,43
CONSTRUCTION G. PEALEY	RÉPARATION TOITURE S.MUNI	113	C1600885	183,96
B PETITE CAISSE, TAMMY CARON, DG-SEC-TRS	FOURNITURE DIVERS	NOV 2016	C1600886	111,03
I RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE FÉDÉRALE NOV 2016	NOV 2016	L1600068	369,62
a REVENU QUÉBEC	REMISE PROVINCIALE NOV 2016	NOV 2016	L1600069	999,21
m TAMMY CARON	DÉPLACEMENT RENCONTRE	NOV 2016	C1600887	47,80
TELUS QUÉBEC	TEL SMUNI NOV 2016	NOV 2016	L1600070	48,98
d TRANSPORT JOCELYN OUELLET	TRAVAUX ROUTE HARTON	3854	C1600888	60,36
u ULTRAMAR	HUILE CHAUFF. 1211.4L/0.7830\$	475042	C1600889	1 090,58
VISA AFFAIRES DESJARDINS	DÉCORATION	2016-11-12	L1600071	38,60
m VISA AFFAIRES DESJARDINS	LUMIERE NOEL	12-11-2016	L1600071	19,82
o VISA AFFAIRES DESJARDINS	ESSENCE NOVEMBRE 2016	2016-11-03	L1600071	45,09
i VISA AFFAIRES DESJARDINS	MÉDIA POSTE	03-11-2016	L1600071	27,62
s VISA AFFAIRES DESJARDINS	ESSENCE OCT 2016	2016-10-26	L1600071	40,00
B VISA AFFAIRES DESJARDINS	ESSENCE NOV 2016	2016-11-14	L1600071	52,02
B VISA AFFAIRES DESJARDINS	BALAYEUSE CL	18-11-2016	L1600071	170,22
B VISA AFFAIRES DESJARDINS	PLANCHER CLEP.	2016-11-18	L1600072	156,38
B				89 675.95\$

BILAN DU MOIS DE NOVEMBRE 2016

Salaires nets : 3 employés	3 150.27 \$
<u>Total des factures :</u>	<u>89 675.15 \$</u>
Totaux salaires et compte du mois :	92 825.42 \$

Chèques manuels et en ligne déjà payés (L-M)	83535.20 \$
<u>Salaires payés :</u>	<u>3 150.27 \$</u>
Reste à payer :	6 139.95 \$

Solde des comptes :	no : 2731	396 715.13\$
	No : 2731 épar.term	118 761.78 \$
	no : 2732 mc dispo	75 000.00 \$
	no : 91550	155 200.49 \$
	no : 91550 mc dispo	171 297.00 \$

*Tammy Caron, dg. sec.-trés.
1^{er} décembre 2016*

5. CORRESPONDANCE.

6. 2016-206 AUTORISATION DE PAIEMENT- REGROUPEMENT INCENDIE

Sur proposition de Monsieur Jasmin Couturier appuyé par Madame Johanne Morissette et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture # 16435 à la Ville de Mont-Joli pour le regroupement incendie (3^e versement) pour un montant de 11 829\$ - 6 465\$ de crédit pour un total de 5 364\$ à payer.

7. 2016-207 AUTORISATION DE PAIEMENT- ENGLOBE CORP.

Sur proposition de Monsieur Magella Roussel appuyé par Madame Myriam St-Laurent et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture # 900209550 pour l'étude géotechnique pour les travaux du rang 4 Ouest au montant de 2 857.13\$ taxes incluses.

8. 2016-208 DÉPÔT DE LA LISTE D'ARRÉRAGES DE TAXE

MENTION : La directrice fait le dépôt de la liste d'arrérages de taxe

9. 2016-209

ADOPTION DU CALENDRIER DÉCRÉTANT LES RÉUNIONS ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Considérant l'adoption du projet de la loi no 82, modifiant diverses dispositions législatives et organisationnelles en matière municipale;

Considérant l'article 148 du C.M. décrétant que le conseil municipal doit, avant le début de chaque année, établir un calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Pour ces motifs et autres, sur proposition de Madame Myriam St-Laurent appuyée par Madame Johanne Morissette et résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Joseph-de-Lepage adopte le calendrier suivant :

Lundi, 16 janvier, 20h00	Lundi, 3 juillet, 20h00
Lundi, 6 février, 20h00	Lundi, 7 août, 20h00
Lundi, 6 mars, 20h00	Mardi, 5 septembre, 20h00
Lundi, 3 avril, 20h00	Lundi, 2 octobre, 20h00
Lundi, 1 mai, 20h00	Lundi, 13 novembre, 20h00
Lundi, 5 juin, 20h00	Lundi, 4 décembre, 20h00

10. 2016-210

AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET DE FIXER LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE, DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC, LE SERVICE INCENDIE AINSI QUE LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LES SERVICES D'AQUEDUC ET ÉGOUT, DE LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, RAMONAGE ET INSPECTION CHEMINÉE

Avis de motion est donné par Monsieur Jasmin Couturier pour le règlement ayant pour objet de fixer le taux de la taxe foncière, de la sûreté du Québec, le service incendie ainsi que les tarifs de compensation pour les services d'aqueduc et égouts, de la collecte des matières résiduelles, ramonage et inspection cheminée à une séance ultérieure fixée le 19 décembre 2016 à 20h15

11. 2016-211

INDEXATION SALAIRE -INSPECTEUR

Sur proposition de Monsieur Ghislain Vignola appuyé par Madame Johanne Morissette et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise l'indexation du salaire de l'inspecteur à 2% à partir du 1^{er} janvier 2017.

12. 2016-212

INDEXATION SALAIRE - DIRECTRICE

Sur proposition de Madame Johanne Morissette appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise l'indexation du salaire de la directrice à 2% à partir du 1^{er} janvier 2017.

13. 2016-213

INDEXATION ÉLUS

Sur proposition de Madame Myriam St-Laurent appuyé par Monsieur Magella Roussel et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage approuve l'indexation de 2% aux élus(es) pour l'année 2017 comme indiqué au règlement du traitement des élus municipaux.

14. 2016-214

CONTRAT RELATIF À LA COLLECTE ET AU TRANSPORT DES DÉCHETS DES MATIÈRES RECYCLABLES, DES MATIÈRES ORGANIQUES, POUR LES ANNÉES 2017, 2018 ET 2019

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Sainte-Luce, Sainte-Flavie, Saint-Donat et Saint-Joseph-de-Lepage ont procédé à un appel d'offres commun, pour la collecte des matières résiduelles pour les années 2017, 2018 et 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 22 novembre 2016 et que le résultat est le suivant :

Gaudreau Environnement inc.	670 617.89\$
Bouffard Sanitaires inc.	708 648.36\$
Exploitation Jaffa inc.	730 196.12\$

La ventilation pour chacune des municipalités participantes est la suivante (avant taxes) pour le plus bas soumissionnaire:

Sainte-Luce	309 408.93\$
Sainte-Flavie	99 703.03\$
Saint-Donat	110 772.10\$
Saint-Joseph-de-Lepage	63 388.72\$

CONSIDÉRANT QUE les directeurs généraux et directrices générales des municipalités concernées ont fait l'analyse des soumissions et que le plus bas soumissionnaire est conforme, ils recommandent donc d'octroyer le contrat à la compagnie Gaudreau Environnement inc.;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur Jasmin Couturier appuyé par Monsieur Ghislain Vignola et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'octroyer le contrat de collecte des matières résiduelles à Gaudreau Environnement inc. Et nomme M. Réginald Morissette, maire et Mme Tammy Caron, directrice-générale à signer le contrat au nom et pour la municipalité de St-Joseph-de-Lepage.

15. 2016-215

DÉPÔT DU REGISTRE DE DON

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose un extrait du registre public relatif aux dons reçus par les élus pour l'année 2016 tel que prévu au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de St-Joseph-de-Lepage. Aucun don ou autre avantage n'a été reçu par les élus depuis l'adoption.

16. 2016-216

RENOUVELLEMENT –SERVICE PREMIÈRE LIGNE-CAIN LAMARRE AVOCATS

Reporter

17. 2016-217

HONORAIRES PROFESSIONNELS- RÉCLAMATION FINALE-URBANISATION

Sur proposition de Monsieur Magella Roussel appuyé par Monsieur Ghislain Vignola et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage mandate Arpo inc. à procéder à la réclamation finale pour le projet d'urbanisation.

18. 2016-218

ENTENTE VILLE DE MONT-JOLI- DOSSIER B.M.L.

Sur proposition de Monsieur Ghislain Vignola appuyé par Madame Johanne Morissette et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage accepte la proposition de la Ville de Mont-Joli et accepte de signer l'entente entre la municipalité de St-Joseph-de-Lepage et la Ville de Mont-Joli concernant le dossier Construction B.M.L. (N° :100-17-001679-150) produite par la Firme d'avocat Caïn Lamarre. De plus, sur cette même résolution, M. Réginald Morissette, maire et Mme Tammy Caron, dg et sec.trés. sont désignés à signer les documents pour et au nom de la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage.

19.

AFFAIRES NOUVELLES :

2016-219

A) FERMETURE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DE SAINT-LUCE-APPUI

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Phares a entrepris une démarche visant à modifier la vocation de l'école de Sainte-Luce, où l'on offre présentement l'enseignement secondaire de 1^{er} cycle;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Luce tient à maintenir l'école de Sainte-Luce dans sa vocation actuelle, car il s'agit d'une école de proximité et que plusieurs familles se sont établies à Sainte-Luce du fait de la présence de cette école;

CONSIDÉRANT QUE le changement de vocation de l'école de Sainte-Luce qui en fait constitue une fermeture pour les étudiants et étudiantes de Sainte-Luce et de Saint-Donat aurait comme effet de contribuer à la dévitalisation de la municipalité de Sainte-Luce.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage appuie les démarches de la municipalité de Sainte-Luce, pour maintenir l'école de Saint-Luce dans sa vocation actuelle.

2016-220

B) AUTORISATION DE PAIEMENT-AMÉNAGEMENT BENOÎT LEBLOND

Sur proposition de Monsieur Magella Roussel appuyé par Monsieur Ghislain Vignola et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement des retenues des décomptes progressifs 1, numéro de facture 01212 au montant de 12 161.14\$ taxe incluse et du décompte progressif 2, numéro de facture 012523 au montant de 1 949.01\$ taxe incluse, payable au compte 91550 du projet d'urbanisation. Ceux-ci sont remboursés par le MTQ.

Mention : dépôt de la déclaration pécuniaire du conseiller # 3, 4 et 5

2016-221

C) APPUI PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES AGRICOLE

POUR UNE FISCALITÉ COMPÉTITIVE ADAPTÉE À LA RÉALITÉ AGRICOLE DU QUÉBEC

- 1. CONSIDÉRANT** l'apport des producteurs agricoles à la vitalité de nos territoires, et ce, dans toutes les régions du Québec, qui se reflète notamment par des retombées totales de plus de 5,6 G\$ en terme de PIB et plus de 70 000 emplois en 2013;
- 2. CONSIDÉRANT** que la méthode actuelle d'évaluation des terres, basée sur les transactions comparables, exerce une pression à la hausse sur la valeur des terres agricoles;
- 3. CONSIDÉRANT** que les avis d'imposition envoyés à la suite du dépôt de nouveaux rôles d'évaluation foncière permettent d'observer une hausse majeure des taxes à payer par plusieurs exploitations agricoles enregistrées;
- 4. CONSIDÉRANT** l'impact de chaque dollar supplémentaire versé en taxes sur la compétitivité des entreprises, dans un contexte où des régimes différenciés existent dans d'autres juridictions en matière de fiscalité foncière agricole, souvent plus avantageux que le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) du Québec;
- 5. CONSIDÉRANT** que 8 \$ d'actifs sont nécessaires en moyenne à la production de 1 \$ de revenu agricole, mais que la valeur des terres peut influencer ce ratio jusqu'à une valeur de 15 \$ d'actifs pour 1 \$ de revenu selon les régions;
- 6. CONSIDÉRANT** la reconnaissance des caractéristiques particulières du secteur agricole dans le budget du Québec déposé le 17 mars 2016, énonçant que « le PCTFA a été introduit pour tenir compte des investissements importants que nécessitent les activités agricoles par rapport à d'autres secteurs de l'économie. Il vise également à assurer un traitement fiscal compétitif aux exploitants agricoles québécois par rapport à ceux des autres provinces canadiennes qui offrent toutes des mesures permettant d'alléger le fardeau foncier des entreprises agricoles »;
- 7. CONSIDÉRANT** qu'aucune consultation n'a été réalisée préalablement à l'annonce d'une réforme du PCTFA par l'entremise de ce même budget, tant avec les représentants de l'UPA que ceux du milieu municipal;

8. **CONSIDÉRANT** que le taux de crédit annoncé ne correspond pas au niveau d'intervention actuelle, un taux de 78 % pour les deux premières années de la réforme ne pouvant remplacer la perte du crédit de 85 % sur les taxes liées aux terres dont la valeur est supérieure au seuil de 1 814 \$ par hectare, du crédit de 70 % sur les taxes scolaires et du crédit de 100 % sur les premiers 300 \$ de taxes;
9. **CONSIDÉRANT** que les estimations réalisées par l'UPA et la Coop Fédérée (ÉcoRessources) à partir d'une grande variété d'avis d'imposition foncière ont permis de constater que la réforme aurait des impacts significatifs pour un nombre important d'entreprises agricoles, notamment celles de petite taille;
10. **CONSIDÉRANT** que de diminuer la couverture du programme pour tous ceux qui en bénéficient n'a rien de neutre sachant que les producteurs agricoles de partout dans le monde ont accès à des taux de taxation distincts ou à d'autres accommodements en matière de fiscalité municipale;
11. **CONSIDÉRANT** que les chiffres déposés par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles montrent que 83 % des exploitations agricoles enregistrées actuellement admissibles au PCTFA seraient affectées négativement par une telle réforme;
12. **CONSIDÉRANT** le retrait envisagé de tous les critères d'admissibilité au PCTFA, sauf ceux liés au statut d'exploitation agricole enregistrée et de la localisation en zone agricole;
13. **CONSIDÉRANT** que le retrait des critères d'admissibilité liés à la spécialisation pourrait mener à une qualification appréhendée au PCTFA de propriétaires dont la vocation n'est pas l'agriculture, mais qui possèdent des terres agricoles, et que cette qualification pourrait entraîner une diminution supplémentaire du taux de crédit, une situation discutable en ce qui concerne l'acceptabilité sociale du soutien de l'État à l'agriculture;
14. **CONSIDÉRANT** que le PCTFA doit être réformé autrement que par un transfert des coûts supplémentaires vers les producteurs et les municipalités;
15. **CONSIDÉRANT** l'appui de la Fédération québécoise des municipalités, de la Fédération Québécoise des Clubs Quads et de la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec en ce qui concerne le maintien du programme actuel et de l'ouverture d'un dialogue avec l'État et l'Union au sujet de la fiscalité foncière agricole;
16. **CONSIDÉRANT** que les terres agricoles sont de plus en plus utilisées pour divers usages récréatifs sans que les producteurs en retirent des bénéfices ou des compensations (exemples : nombreux sentiers de VHR);

Il est proposé par Monsieur Magella Roussel et appuyé par Madame Myriam St-Laurent et résolu à l'unanimité que :

LA MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE DEMANDE

➤ **Au gouvernement du Québec**

- De maintenir le PCTFA dans sa forme actuelle tant et aussi longtemps qu'une réelle refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été réalisée;

- De fixer un calendrier de rencontres interministérielles impliquant l'État, le milieu municipal et l'Union des producteurs agricoles visant à aborder les enjeux de la fiscalité foncière agricole au Québec;

14.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

15. 2016-222

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Il est proposé par Monsieur Jasmin Couturier, d'ajourner la séance à 20h30 à une séance ultérieure soit le 19 décembre à 20h00.

Je, Réginald Morissette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Réginald Morissette, maire

Tammy Caron, dir.-gén.sec.-trés.